

BORDEAUX MÉTROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX MÉTROPOLE**

**Séance du 23 janvier 2015
(convocation du 13 janvier 2015)**

Aujourd'hui, Vendredi Vingt-Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09 Heures 30, le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPÉ, Président de BORDEAUX MÉTROPOLE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. JUPPÉ Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMÈRE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HÉRITIÉ Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita à partir de 11 h 30
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan
Mme BERNARD Maribel à Mme VILLANOYE Marie-Hélène
Mme BLEIN Odile à M. GUICHARD Max
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DESSERTINE Laurence à Mme CUNY Emmanuelle
M. LAMAISON Serge à Mme KISS Andréa à partir de 10 h 15
Mme LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques
M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard
M. LOTHaire Pierre à M. FLORIAN Nicolas
M. MARTIN Eric à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45
Mme PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h
Mme RECALDE Marie à Mme JARDINE Martine à partir de 10 h
Mme ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h
M. TRIJOULET Thierry à M. ANZIANI Alain

EXCUSÉE :

Mme CAZALET Anne-Marie

LA SÉANCE EST OUVERTE

Pose de signalisation verticale de police - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature du marché

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

Afin d'assurer la gestion de la signalisation routière verticale sur le territoire communautaire, Bordeaux Métropole est amené à mettre en place des supports et des panneaux de signalisation.

Pour assurer l'installation de cette signalisation routière verticale dans des conditions optimales de rapidité et d'efficacité, il est apparu opportun, conformément à l'article 71-1 et III du code des marchés publics, de regrouper tous les besoins à l'intérieur de marchés de type à bons de commande, le nombre et la fréquence de ces besoins ne pouvant être définis précisément à l'avance.

Prévu en quatre lots géographiques, afin de garantir une bonne souplesse de réalisation et la disponibilité des moyens pour des besoins concomitants, ces marchés seront exécutés sous forme de bons de commande pour une période initiale de un an à compter de leur notification. Ils pourront être reconduits par périodes successives de un an pour une durée maximale de trois ans.

Le montant global maximum des quatre lots s'élève à 3 200 000 € HT sur quatre ans.

La dépense résultant des opérations concernées par ces marchés sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal des exercices en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

Compte 61523 - Chapitre 011 - Fonction 821 - CDR TG00

Compte 2315 - Chapitre 23 - Fonction 821 - CDR TG00 - Code programme 05P083 et autres natures analytiques.

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres, réunie le 08 janvier 2015, a décidé d'attribuer le marché correspondant :

- Lot 1 à l'entreprise SECTRA pour un montant de 161 885,00 € HT ;
- Lot 2 à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 111 922,00 € HT ;
- Lot 3 à l'entreprise AXIMUM pour un montant de 121 670,50 € HT ;
- Lot 4 à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 111 922,00 € HT.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 pour lancer une mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;

VU la décision de la commission d'appel d'offres du 08 Janvier 2015 le marché correspondant :

- Lot 1 à l'entreprise SECTRA pour un montant de 161 885,00 € HT ;
- Lot 2 à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 111 922,00 € HT ;
- Lot 3 à l'entreprise AXIMUM pour un montant de 121 670,50 € HT ;
- Lot 4 à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 111 922,00 € HT.

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

Que, par sa décision en date du 08 janvier 2015, la commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur la pose de signalisation verticale de police :

- Lot 1 à l'entreprise SECTRA ;
- Lot 2 à l'entreprise SIGNAUX GIROD ;
- Lot 3 à l'entreprise AXIMUM ;
- Lot 4 à l'entreprise SIGNAUX GIROD ;

DÉCIDE :

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché "Pose de signalisation verticale de police" avec :

- Lot 1 : l'entreprise SECTRA,
- Lot 2 : l'entreprise SIGNAUX GIROD,
- Lot 3 : l'entreprise AXIMUM,
- Lot 4 : l'entreprise SIGNAUX GIROD,

ces entreprises ayant émis les offres les plus avantageuses.

Article 2 :

Les dépenses résultant de ce marché seront imputées sur les crédits suivants :

Compte 61523 - Chapitre 011 - Fonction 821 - CDR TG00

Compte 2315 - Chapitre 23 - Fonction 821 - CDR TG00 - Code programme 05P083
et autres natures analytiques.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 janvier 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2015

M. Patrick PUJOL